

## Programme :

# HABILITATION ELECTRIQUE BP – Pose de modules Photovoltaïques

**Durée :** Session de 10.5 heures – 1.5 jours

**Nombre de participants :** 8 personnes

**Lieu :** Dans votre établissement en intra

**Lieu :** Dans nos locaux en Inter-entreprises

**Tarif :** à partir de **1000 € HT/Session**

**Tarif :** à partir de **270 € HT/stagiaire**

**Délai moyen d'accessibilité à la formation :** 1 mois

**Formateurs :** Un formateur en habilitation électrique spécialisé dans les opérations selon la norme NFC 18-510

### **Pré requis :**

- Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité
- Avoir été formé spécifiquement aux opérations de pose de panneaux solaires Photovoltaïques
- posséder une maîtrise de la langue française (parlé, lu, écrit)

### **Public :**

- Tout public

### **Objectifs :**

#### **Aptitudes visées :**

- Savoir réaliser les opérations de pose, dépose et d'interconnexion de modules photovoltaïques dans le respect des règles de sécurité.

#### **Compétences visées :**

- Réaliser les opérations de pose, dépose et d'interconnexion de modules photovoltaïques dans le respect des règles de sécurité.

### **Moyens et méthodes pédagogiques, modalités de suivi de l'exécution**

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.
- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

## Contenu pédagogique :

### **La théorie :**

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable à la pose de modules photovoltaïques (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
- L'évaluation et la prévention des risques électriques pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, la pose des câbles, le branchement et le retrait des connecteurs
- La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Les prescriptions de sécurité électrique pour non électricien dans le cadre d'opérations de pose, dépose et d'interconnexion de modules photovoltaïques

### **La pratique :**

- Utilisation des EPI
- simulation de chantier

### **Modalités d'évaluation :**

- Un QCM sera réalisé pour valider la partie théorique.
- La partie pratique sera évaluée par le formateur lors de la mise en pratique sur la maquette pédagogique

**Administratif :** Evaluation à chaud et à froid - Feuilles de présence à signer – Liste présence – Délivrance d'une attestation de formation

### **Conditions de réussite**

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 10.5 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec le centre de formation ALSA PREVENTION afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et la mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.)